

Corbie, le 19 mars 2025

Cette convocation ne vous oblige pas à participer à la séance
si le délégué titulaire est présent.
Dans le cas contraire, vous devez le représenter avec un pouvoir dûment établi.

Madame, Monsieur et cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter au Conseil de communauté du

MERCREDI 26 MARS 2025 A 18H

Cette réunion se déroulera dans la salle de réunion de la Communauté de communes
« Enclos de l'Abbaye » 31 ter rue Gambetta à CORBIE

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Appel des délégués
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Adoption du compte-rendu du Conseil du 20 février 2025
4. Décisions du Bureau Communautaire du 19 mars 2025
5. Finances – Vote taux de Teomi 2025
6. Finances- Vote taux des levées 2025
7. Finances – Fonds de concours « réseau » – Commune de Heilly
8. Finances – Fonds de concours « réseau » – Commune de Marcelcave
9. Finances – Garantie d'emprunt Clésence – 57 logements rue Léon Curé à Corbie
10. Finances – Modalités de vote des budgets primitifs 2025 de la CCVS
11. RH- Recrutement d'un saisonnier La Caroline – Juillet 2025- Charlotte CONTART
12. RH- recrutement d'un saisonnier La Caroline- Aout 2025 – Jeanne DESWEL
13. Dev Eco - Convention de partenariat relative au financement des entreprises entre la Région et la CCVS (SRDEII)
14. Travaux – Attribution du marché travaux neufs et entretien des voiries
15. Environnement – Tarifs composteurs 2025
16. Eau/Assainissement – Programme concerté sur l'Eau
17. Culture – Avenant 1 fonds documentaire 2022-2025
18. Tourisme - Contrat de destination touristique 2025/2027 entre la CCVS - PMGA et la Région
19. PLH – Bilan triennal
20. PLUI- approbation de la modification n°3
21. RLPI- Débat sur les orientations
22. GEMAPI – Etudes de renouvellement du plan de gestion de l'Ancre et affluents

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur et cher(e) Collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs et dévoués.

Le Président,

A.BABAUT



Pour des questions précises qui appellent des réponses techniques, il est demandé aux élus d'adresser leurs questions 48h avant la séance afin d'apporter des réponses adaptées à leurs interrogations.